

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : REGATE DE BASSIN N°2
 Dates complètes : 18 NOVEMBRE 2018
 Lieu : RONCE LES BAINS – LA TREMBLADE
 Autorité Organisatrice (OA) : CLUB NAUTIQUE DE LA TREMBLADE
 Grade : 5B
 Série : OPTIMIST, 4.20, LASER, INTERSERIE DERIVEURS

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- La régata sera régie par :
- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
 - 1.2 Les règlements fédéraux.
 - 1.3 Les règles de classe si elles s'appliquent.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux : Optimist, 420, Laser, Intersérie Dériveur
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire joint.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription : **7,00 € par coureur**

Dériveur Simple : 7,00 €	Dériveur double : 14,00 €
--------------------------	---------------------------

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Inscriptions	18/10/2018	9h30
Clôture des inscriptions	18/10/2018	10h30

Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
18/11/2018	11h30	Optimist, 420, Laser, Intersérie Dériveur

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Afficher suivant les prescriptions fédérales

7. LES PARCOURS

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

- 9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

14. SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Port de	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
	Baie de Ronces-Bains	18/11/2018	06h47	13h51	45